

INTERNATIONAL FUND FOR ANIMAL WELFARE FRANCE

4 rue Edouard Mignot
51065 REIMS CEDEX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2013

Le 31 janvier 2014

INTERNATIONAL FUND FOR ANIMAL WELFARE - FRANCE

Exercice clos le 30 juin 2013

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres de l'Assemblée Générale,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2013, sur :

- **le contrôle des comptes annuels de l'association IFAW FRANCE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;**
- **la justification de nos appréciations ;**
- **les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.**

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'Article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Principes et méthodes comptables :

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par l'Association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans la note 3 de l'annexe sur les règles et méthodes.

- Compte d'emploi annuel des ressources :

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par l'Association, nous avons vérifié que les modalités d'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources étaient correctement décrites dans la note accompagnant ce compte et correspondaient aux règles prévues par le règlement CRC n°2008-12.

Nous avons vérifié la correcte mise en œuvre de ces modalités pour l'élaboration du « compte d'emploi annuel des ressources ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés à l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 31 janvier 2014

BDO France - Léger & associés
Représenté par Patrick GIFFAUX
Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2013 12			Exercice N-1 30/06/2012 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	21 924	18 835	3 089	4 091	1 002	24.49
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	9 107		9 107	8 711	396	4.55	
TOTAL I	31 031	18 835	12 196	12 802	606	4.73	
Comptes de liaison							
TOTAL II							
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	CREANCES (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	176 971		176 971	49 160	127 811	259.99
	Autres créances	2 149		2 149	1 119	1 031	92.12
Valeurs mobilières de placement	250 000		250 000		250 000		
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	1 534 837		1 534 837	1 745 775	210 939	12.08	
Charges constatées d'avance (3)	66 582		66 582	11 383	55 199	484.94	
TOTAL III	2 030 539		2 030 539	1 807 437	223 102	12.34	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 061 570	18 835	2 042 735	1 820 239	222 496	12.22	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		30/06/2013 12	30/06/2012 12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	989 251	1 178 784	189 533	16.08
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)	693 391	189 533	882 924	465.84
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
	TOTAL I	1 682 641	989 251	693 391	70.09
	Comptes de liaison				
	TOTAL II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques		25 642	25 642	100.00
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	TOTAL III		25 642	25 642	100.00
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	83 228	161 807	78 578	48.56
	Dettes fiscales et sociales	91 598	76 778	14 819	19.30
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	139 218	520 712	381 494	73.26
Instrument de trésorerie					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	46 049	46 049		
	TOTAL IV	360 093	805 346	445 253	55.29
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 042 735	1 820 239	222 496	12.22

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

314 044

759 297

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/06/2013 12	30/06/2012 12	Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	148 190		148 190	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	5 117 838	4 242 114	875 725	20.64
TOTAL I	5 266 029	4 242 114	1 023 915	24.14
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	4 053 182	3 880 000	173 182	4.46
Impôts, taxes et versements assimilés	7 887	125	7 762	NS
Salaires et traitements	276 168	241 653	34 515	14.28
Charges sociales	137 056	118 372	18 685	15.78
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 002	1 129	128	11.29
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association	72 786	108 262	35 475	32.77
Autres charges (2)	28 071	34 932	6 861	19.64
TOTAL II	4 576 153	4 384 473	191 680	4.37
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	689 876	142 359	832 235	584.60
QUOTES-PARTS DE RESULTATS SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/06/2013 12	30/06/2012 12	Euros	%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	754		754	
Reprises sur provisions et transferts de charges	25 642		25 642	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V	26 396		26 396	
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements et aux provisions		25 642	25 642	100.00
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change	22 881	21 532	1 349	6.27
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL VI	22 881	47 174	24 293	51.50
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	3 515	47 174	50 689	107.45
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	693 391	189 533	882 924	465.84
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
TOTAL VII				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
TOTAL VIII				
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Impôts sur les bénéfices (IX)				
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	5 292 424	4 242 114	1 050 311	24.76
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)	4 599 034	4 431 647	167 387	3.78
SOLDE INTERMEDIAIRE	693 391	189 533	882 924	465.84
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	693 391	189 533	882 924	465.84

IFAW – France
4 RUE EDOUARD MIGNOT
BP 1426
51065 REIMS CEDEX

EXERCICE 2012 / 2013

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 juin 2013, dont le total est de 2 042 734,63 €, et au compte de résultat de l'exercice, dont le total des produits est de 5 292 424,42 €, hors contributions volontaires, et dégageant un excédent de 693 390,77 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013.

1. L'association

IFAW – France association française à but non lucratif, dont le siège est sis à Reims, fait partie d'un groupe mondial d'associations à but non lucratif, qui constitue collectivement l'International Fund for Animal Welfare (Fonds International pour la Protection des Animaux) (ci-après dénommé « IFAW »).

IFAW dispose de bureaux dans de nombreux pays et soutient des projets de protection et de conservation de la vie animale dans plus de quarante pays du monde. La mission de l'IFAW et de ses affiliés consiste à :

Améliorer le bien-être des animaux sauvages et domestiques à travers le monde en réduisant l'exploitation commerciale des animaux, en protégeant les habitats de la faune et en venant en aide aux animaux en détresse.

IFAW sensibilise le public pour prévenir la cruauté envers les animaux et promouvoir le bien-être animal et les politiques de préservation, qui font avancer la condition des animaux et des hommes.

IFAW porte secours et protège les animaux dans le monde entier.

IFAW – France est affiliée aux associations à but non lucratif suivantes :

- International Fund for Animal Welfare (Australie) Pty. Ltd ;
- International Fund for Animal Welfare Inc./Fonds international pour la protection des animaux Inc. (Canada) ;
- IFAW Internationaler Tierschutz-Fonds GmbH (Allemagne) ;
- Stichting IFAW-International Dierenfonds (Pays-Bas) ;
- International Fund for Animal Welfare NPC (Afrique du Sud) ;
- International Fund for Animal Welfare (Royaume-Uni) ;
- International Fund for Animal Welfare IFAW en action (Royaume-Uni) ;
- International Fund for Animal Welfare (Etats-Unis)
- IFAW Commerce Limited (Royaume-Uni) ;

IFAW – France et ses affiliés agissent de manière indépendante et autonome. Les actifs d'IFAW – France sont comptabilisés de manière séparée et non amalgamée avec ceux de ses affiliés.

Activités principales

Les organisations affiliées à IFAW, telles qu'IFAW - France, gèrent leurs activités par l'intermédiaire d'un Département des programmes qui comprend les domaines de priorité suivants :

- Les baleines
- La criminalité faunique et la sensibilisation des consommateurs (Cela inclut les campagnes visant à mettre un terme à la chasse commerciale au phoque au Canada, la chasse à courre au Royaume-Uni, également le sauvetage et la réhabilitation d'ours en Russie)
- Les éléphants
- Les animaux de compagnie (assistance aux chiens et aux chats)
- Le sauvetage des animaux (par ex. les interventions d'urgence et les mesures de réhabilitation des espèces sauvages et la création de sanctuaires)
- Le programme d'éducation par le biais d'actions pour la protection des animaux.

Par une combinaison de remboursements de frais directs liés aux programmes et d'attribution de subventions, IFAW-France, en travaillant non seulement sur le territoire français mais aussi en tant que partie intégrante des campagnes internationales d'IFAW, a contribué de manière significative aux priorités stratégiques de l'organisation en 2013. En France, les programmes conçus pour avoir une incidence sociale se concentrent largement sur des initiatives d'éducation, de sensibilisation et de défense de valeurs sociales que sont la réduction de la cruauté infligée aux animaux, de leur exploitation et de la destruction de leurs habitats. Des opérations de publipostage et des e-mails envoyés aux sympathisants présentent un ou plusieurs programmes prioritaires d'IFAW-France (les baleines, les éléphants, les animaux de compagnie, le sauvetage d'animaux et la lutte contre les crimes fauniques). Chaque appel éduque le public (à l'aide d'une preuve empirique ou anecdotique) sur les menaces pesant sur les animaux et leurs habitats, et lui propose d'agir pour améliorer leur situation grâce à une action directe ou indirecte (faire un don à IFAW). Exemples d'actions directes :

- castrer/stériliser les animaux de compagnie, afin de réduire les populations d'animaux errants
- éviter d'acheter des produits dérivés d'animaux exotiques, afin de faire cesser le commerce illégal d'espèces sauvages.

Baleines

Le programme Baleines est subdivisé en six domaines de travail :

- 1- **Mettre fin à la chasse commerciale à la baleine.** IFAW mène des campagnes pour la protection des baleines en s'appuyant sur toutes les conventions internationales et toutes les stratégies légales possibles pour mettre fin à la chasse commerciale à la baleine.
- 2- **Promouvoir le tourisme baleinier.** IFAW est le pilote d'un certain nombre de projets qui favorisent l'observation responsable des baleines et garantissent une gestion durable de ce secteur d'activité.
- 3- **Protéger l'habitat.** IFAW œuvre à identifier des sanctuaires marins dans des secteurs qui sont d'importantes zones d'alimentation, de reproduction ou de migration. Ces sanctuaires protègent les baleines des menaces que l'homme fait peser sur leur survie.

- 4- **Réduire les blessures accidentelles.** IFAW œuvre à la réduction des menaces encourues par les baleines que représentent la pollution sonore, les risques d'enchevêtrement dans les filets de pêche et les collisions avec les navires.
- 5- **Song of the Whale** - Ce navire de recherche maritime non-invasive d'IFAW procède à des recensements de populations, perfectionne les techniques d'observation et développe des techniques permettant d'éviter l'extinction des espèces de baleines.
- 6- **Programme de sauvetage et de recherche sur les mammifères marins (MMRR).** IFAW apporte une aide rapide et des soins aux animaux échoués ou enchevêtrés dans les filets ; elle fait ainsi avancer les connaissances en matière d'échouage et sensibilise le public tout en le sensibilisant.

Les réalisations et les activités de l'année fiscale 2013 ont été les suivantes :

- Les touristes visitant l'Islande au cours de l'été 2012, ont été accueillis par une campagne de première importance d'IFAW et d'Icelandic Whale Watching Association les encourageant à jouir de l'observation responsable des baleines et à éviter de goûter de la viande de baleine. Des volontaires ont marché jusqu'au ministère islandais des pêcheries pour remettre 16 000 cartes postales signées pendant l'été par les touristes et les Islandais encourageant le gouvernement islandais à bannir la chasse à la baleine.
- Le navire Song of the Whale est arrivé à Reykjavik, en Islande, juste à temps pour se joindre à des navires d'observation de baleines et tenter, avec succès, d'empêcher l'échouage de 200 baleines. Au cours de cette expédition, l'équipage a mené une étude révolutionnaire sur le comportement des baleines de Minke et analysé les vocalisations des baleines à bosse et des dauphins à nez blanc. Les informations recueillies, d'une valeur inestimable, permettront aux navires d'observation d'interagir sans risque avec les baleines.
- Capitalisant sur l'impulsion donnée par une réception animée par IFAW en septembre dernier, à laquelle participaient des hommes politiques, des représentants du tourisme et des professionnels de l'observation baleinière, un comité a été créé, sous l'égide du gouvernement, pour examiner la politique baleinière islandaise. Il en est résulté la création d'un nouveau grand sanctuaire pour les baleines de Minke, dans une zone clé pour l'activité économique croissante des professionnels de l'observation des baleines.
- Lors de la réunion à Panama de la Commission Baleinière Internationale, la Corée du Sud a fait part de son intention de commencer à pratiquer la chasse scientifique à la baleine. Le travail d'IFAW a consisté à encourager les Américains, les Européens, les Australiens, les Néo-Zélandais ainsi que d'autres gouvernements sensibilisés à la protection des baleines; afin que dans l'urgence, ils dissuadent la Corée du Sud de mettre en œuvre son projet. Au début du mois de décembre, La Corée a discrètement retiré sa proposition de pêche baleinière. .
- Le rapport de référence d'IFAW intitulé « The Economics of Japanese Whaling » (L'économie de la chasse à la baleine japonaise) a révélé que l'industrie baleinière du Japon dépend depuis plus de 20 ans des subsides des contribuables et n'est pas rentable. Des sondages montrent que les Japonais sont, dans leur majorité, parfaitement indifférents à la chasse baleinière et que manger de la baleine ne les intéresse pas. Une étude complémentaire d'IFAW fait apparaître que 88,8% des Japonais n'ont pas acheté de viande de baleine au cours des 12 mois précédents. Seuls 27% des personnes interrogées ont déclaré soutenir cette chasse, 11% exprimant un soutien fort.

- Les recherches menées par IFAW au large de l'île Kangourou (Australie méridionale) ont révélé la présence d'un troupeau de cétacés d'une espèce rarement observée, le tasmacète de Shepherd. Il n'a été observé que peu de fois dans son cadre naturel. Ce cétacé a ainsi été vu deux années consécutives dans ce secteur, ce qui laisse penser que les eaux baignant l'Australie méridionale constituent un habitat important pour cette espèce.

La criminalité faunique et la sensibilisation des consommateurs

La criminalité faunique est à la source d'un commerce mondialisé majeur qui menace d'extinction beaucoup d'espèces. Il est cause de souffrance et de mort pour de nombreux animaux. IFAW collabore avec les gouvernements, les douanes et les rangers présents sur le terrain pour protéger la vie sauvage contre le braconnage et le commerce illégal; elle mène en outre des campagnes de sensibilisation en vue d'inciter les consommateurs à ne pas acheter de produits illégaux issus d'espèces sauvages. Pour atteindre ces objectifs, IFAW a recours aux moyens suivants :

- Le renforcement des conventions internationales
- La formation d'agents ayant pour mission de faire respecter la réglementation sur la protection des espèces sauvages
- La cessation du commerce illégal de tigres dépecés et d'ivoire d'éléphant
- La surveillance du trafic des produits issus des espèces sauvages sur internet
- L'éducation des consommateurs en vue de les dissuader d'acheter des produits issus des espèces sauvages
- L'établissement d'un partenariat avec Interpol pour lutter contre les activités criminelles liées aux espèces sauvages
- La conduite de la campagne « Réfléchissez à deux fois avant d'acheter » (Think twice before you buy), dont l'objectif est de mettre fin au trafic illégal de produits issus des espèces sauvages.

Cela inclut les campagnes visant à mettre fin à la chasse commerciale au phoque au Canada et à la chasse à courre au Royaume-Uni ainsi que la campagne visant à protéger et réhabiliter les ours en Russie.

IFAW-France

- Les équipes d'IFAW-France ont été à l'avant-garde des efforts d'IFAW pour réduire le braconnage et le trafic des espèces sauvages en Afrique francophone.
- L'équipe chargée du programme a conduit une action de formation de gardes anti-braconnage au Tchad et au Cameroun, pays où le braconnage des éléphants est très développé.
- Nous avons effectué des contrôles des marchés de l'ivoire au Congo Brazzaville, qui constituent des places importantes du commerce de l'ivoire, et mené une campagne d'affichage destinée à réduire les ventes d'ivoire.

Les autres réalisations et activités du programme de lutte contre le trafic d'espèces sauvages au cours de l'année fiscale 2013:

- IFAW a consolidé cette année ses relations avec INTERPOL en signant un mémorandum d'entente dans les locaux internationaux de cette organisation, à Lyon. Il s'agit du premier mémorandum d'entente conclu par Le Programme sur les atteintes à l'environnement d'INTERPOL avec une organisation non-gouvernementale. Ce mémorandum met en place le cadre d'une coopération pour combattre dans le monde entier la criminalité faunique, et en particulier l'abattage et la vente illégale d'éléphants, de rhinocéros et de tigres dépecés.
- La longue campagne d'IFAW pour la préservation des requins, menée avec des gouvernements du Moyen-Orient, de l'ex-Union Soviétique, de l'Asie du Sud et de la Corne de l'Afrique, a abouti à l'inscription de requins menacés d'extinction à l'annexe II lors de la 16^e rencontre des parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).
- IFAW a parrainé au printemps une formation transfrontalière en Afrique centrale, région où le braconnage des éléphants se développe. 15 rangers et 14 gardiens de village ont été formés et équipés à Sena Oura, au Tchad, ainsi que 20 gardiens de village et 5 éco-gardiens à Boubanjida, au Cameroun. Les parcs nationaux de Boubanjida et de Sena Oura, situés de part et d'autre de la frontière constituent une zone protégée de 300 000 hectares réservée à la vie sauvage.
- Les sympathisants d'IFAW ont contribué à convaincre le gouvernement britannique de continuer à financer l'Organisme britannique de lutte contre les crimes envers la faune sauvage (the National Wildlife Crime Unit) ; cet organisme a pour mission de faire respecter les interdictions portant sur le commerce illégal des espèces sauvages. Près de 5 000 sympathisants ont demandé instamment à leurs représentants au Parlement britannique de poursuivre le financement de cet organisme, qui risquait de fermer fin mars 2013.
- En collaboration avec le Ministère libanais de l'agriculture, IFAW a organisé un atelier sur la prévention du trafic d'espèces sauvages, qui a réuni 35 personnes chargées de faire respecter la réglementation dans ce domaine: des fonctionnaires du Ministère de l'Agriculture, du Ministère de l'Environnement, des douanes et de la sécurité intérieure, et des cadres et responsables scientifiques de la CITES au Liban.
- IFAW a publié « La nature du crime - Répercussions du commerce illicite d'espèces sauvages sur la sécurité internationale », rapport qui met en lumière comment l'épidémie de braconnage a de sérieuses répercussions pour les espèces en danger et les nations dans le monde entier.
- Estimé à 19 milliards de dollars par an, le commerce illégal d'espèces sauvages constitue, à l'échelle mondiale, la quatrième plus lucrative activité criminelle après les narcotiques, la contrefaçon et la traite d'êtres humains.
- Lors d'une opération de surveillance conduite pendant deux semaines sur des sites internet de ventes aux enchères de 10 pays de l'Union Européenne, INTERPOL a découvert des centaines d'objets en ivoire proposés à la vente – d'une valeur globale, selon une estimation prudente, de 1 450 000 euros. Cette opération, surnommée projet WEB, a bénéficié des compétences et du financement d'IFAW. Elle a abouti au lancement de plusieurs enquêtes criminelles – six nationales et trois internationales.

- INTERPOL et IFAW se sont associés pour mener ensemble, une opération de quatre mois en Afrique occidentale et centrale, l'opération « WENDI ». Cette opération a réuni les autorités nationales chargées de faire respecter la loi sur la préservation de la faune sauvage, la police, les douanes et des unités spécialisées d'inspections et d'investigations dans la lutte contre le commerce illégal de l'ivoire ainsi que d'autres marchandises illégales – vendues par des grossistes, des détaillants et des particuliers. Les recherches ont eu lieu dans cinq pays ; la Centrafrique, la Côte d'Ivoire, le Congo, la Guinée et le Liberia. L'opération a fait suite à un programme de formation, accueilli par le bureau régional d'INTERPOL à Abidjan et parrainé par IFAW, qui a permis aux participants d'échanger informations et expériences et de prendre connaissance des derniers développements des techniques de recherches et de saisies.
- Plus de 200 personnes intervenant en première ligne ont été formées dans le Parc national de Pench, dans le centre de l'Inde, et ont été dotées d'un équipement de terrain comprenant un sac à dos, un vêtement de pluie, un blouson d'hiver, une casquette, une bouteille d'eau et une lampe torche. Au cours de cette session, nous avons également mis à jour la base de données relatives aux assurances IFAW-WTI afin de donner à chacun de ces intervenants, une couverture supplémentaire pouvant atteindre 100 000 roupies indiennes en cas de blessure ou de décès accidentel en cours d'opération.

Phoques :

Les réalisations et activités de notre campagne visant à mettre fin à la chasse commerciale au phoque au Canada au cours de l'exercice 2013 ont été les suivantes :

- Au congrès 2012 de l'IUCN (Union internationale pour la conservation de la nature), IFAW a fait campagne, avec succès, en faveur de l'amendement de la motion 151 « Usage durable des ressources abondantes » afin d'en supprimer toute référence pouvant paraître susceptible de soutenir le recours du Canada remettant en question devant l'OMC le principe posé par l'Union Européenne de l'interdiction du commerce des produits dérivés du phoque.
- Pour documenter le combat contre le recours formé par le Canada, IFAW a fourni aux autorités compétentes des vidéos montrant des actes de cruauté et des violations des règles commises pendant la chasse commerciale au phoque.

Priorité régionale : Le Royaume-Uni – La chasse à courre

- IFAW a participé à « Rock pour la vie sauvage » (Wildlife Rocks), un événement organisé par Brian May, ancien guitariste de Queen et militant de la cause pour la vie sauvage, pour célébrer les espèces sauvages et sensibiliser le public à la question du bien-être animal. A cette occasion, la mascotte britannique d'IFAW, Freddie le Renard, rencontrait le public et rappelait le besoin de soutenir l'interdiction de la chasse à courre.
- IFAW a poursuivi sa collaboration avec Les Conservateurs contre la chasse au renard (Conservatives Against Fox Hunting) sur leur campagne visant à accroître le nombre de sympathisants opposés à toute tentative d'abrogation de la Loi sur la chasse (Hunting Act). Au cours de la saison de chasse, 61 opérations de contrôle renforcé avaient été conduites sur le déroulement de six différentes chasses dans le Dorset, la première poursuite judiciaire a été suspendue suite à une redéfinition des éléments de preuves recevables lors de ces opérations de contrôle. IFAW a également poursuivi son engagement en faveur du projet « Hounds Off » qui encourage les membres du

public à déclarer un droit de non-chasse sur leur terre et le Fox Projet (Projet Renard) qui assure le sauvetage des renards et de leurs petits.

Priorité régionale : La Russie – Les ours

- Dans les étendues sauvages au nord-est de Moscou, le Centre de sauvetage des ours d'IFAW accueille des oursons, orphelins du fait du braconnage ou pour d'autres raisons, en vue de les relâcher ultérieurement dans la nature. L'arrivée de 12 nouveaux pensionnaires a porté à 196 le nombre d'oursons recueillis dans le centre depuis sa fondation en 1995. Au printemps dernier, un ourson a été rendu à la nature et, grâce au collier qu'il porte, a été suivi par satellite. Depuis l'entrée en vigueur, en 2011, d'une interdiction de la chasse à l'ours qu'avait soutenue IFAW, le nombre d'ours recueillis par le Centre de sauvetage a diminué de 30%.

Eléphants

IFAW œuvre à permettre aux éléphants de vivre libres dans des habitats viables et sûrs et à éliminer la menace que représente pour ces animaux le commerce de l'ivoire. Afin de combattre le rétrécissement de l'habitat des éléphants et les menaces que les hommes font peser sur ces animaux, IFAW tente d'intéresser les communautés locales à la réduction du braconnage et à l'atténuation du conflit homme-animaux sauvages. Pour ce faire, IFAW procure aux éco-gardes formation et équipement et établit des corridors de migration pour les éléphants. Tout en agissant localement non seulement en Afrique – orientale, méridionale, occidentale et centrale – mais aussi en Asie, nous mobilisons également nos sympathisants dans le monde entier, afin qu'ils demandent aux politiciens de mettre un terme au commerce de l'ivoire et de soutenir les actions pour la protection des éléphants.

IFAW-France

- Les équipes d'IFAW en France, en Allemagne, au Royaume-Uni et dans d'autres pays européens, en Australie et aux Etats-Unis ont remis au gouvernement les signatures de 290 000 sympathisants d'IFAW demandant qu'une action soit entreprise afin de sauver les éléphants du braconnage et du commerce illégal de l'ivoire.
- Lors d'une enquête, conduite pendant deux semaines, sur les sites de ventes aux enchères de 10 pays de l'Union Européenne, INTERPOL a découvert des centaines d'objets en ivoire proposés à la vente – d'une valeur globale, selon une estimation prudente, de 1 450 000 euros. Cette opération, du nom de Projet WEB, a bénéficié des compétences et du financement d'IFAW.
- IFAW a lancé dans les trois principales villes du Congo (Brazzaville, Ouesso et Pointe-Noire) une campagne de sensibilisation des consommateurs intitulée « L'Ivoire des éléphants n'est pas à vendre ». L'Organisation a également coopéré avec INTERPOL dans l'opération WENDI, un projet de cinq mois, qui a eu pour objectif d'arrêter des trafiquants d'ivoire en Afrique occidentale et centrale (Centrafrique, République du Congo, Côte d'Ivoire, Liberia et Guinée-Conakry).
- Delphine Wespiser, Miss France 2012, a participé, en partenariat avec IFAW, à une campagne de sensibilisation portant sur la nécessité de protéger l'habitat des éléphants et de mettre fin au commerce de l'ivoire.

Les autres réalisations et activités de notre programme éléphants durant l'exercice de l'année fiscale 2013:

- IFAW a publié "Lever le voile sur le commerce de l'ivoire", une application interactive pour iPad et un magazine numérique qui met en lumière l'augmentation dramatique du commerce illégal de l'ivoire d'éléphant et analyse la menace que représente un commerce de plusieurs millions de dollars pour la survie des éléphants vivant à l'état sauvage.
- La campagne énergique d'IFAW, un regroupement d'organisations pour la préservation du bien-être animal et des pétitions de sympathisants à travers le monde ont permis de faire cesser le transport de cinq éléphants du Zimbabwe vers des zoos de Chine où ils auraient vécu dans l'isolement. Les éléphants sont actuellement rééduqués pour être ensuite relâchés dans la nature.
- En février 2013, IFAW a posé des colliers satellite sur six éléphants et commencé une étude sur "les habitats privilégiés des éléphants et sur la nature et la gravité des menaces qui pèsent sur eux dans cette zone clé d'Amboseli dans le sud du Kenya". Dix éclairateurs locaux ont été formés à au Kenya Wildlife Service (KWS) de Manyani et ont reçu à l'issue de cette formation un certificat portant sur le maintien de l'ordre en matière de protection de la faune sauvage.
- A Kokilabari, une barrière électrique bordant le Parc national de Manas a été réparée et entretenue avec l'aide des villageois alentour, de volontaires de la Société d'écotourisme de Manas Maozigendri (MNES) et de la population locale. Aucun cas de ravage de récolte ou de dégât occasionné à des biens ou d'attaque de personne n'a été rapporté dans les quatre villages bénéficiaires.
- Une formation sur les tactiques et méthodes de combat contre le braconnage a été organisée dans le Parc national de Ruaha, dans le cadre du Projet sur la protection des éléphants de Tanzanie de la fondation PAMS. Dix-neuf rangers ont achevé avec succès la formation et forment désormais la première Équipe d'intervention rapide de lutte contre le braconnage dans les Parcs nationaux de Tanzanie.

Les animaux de compagnie

Le programme d'IFAW sur les animaux de compagnie a contribué à promouvoir des populations équilibrées de chiens et de chats en bonne santé ; cette action est basée sur une série de directives appelées "gardiennage approprié", qui assure que les besoins essentiels de tous les animaux sont satisfaits d'une manière adaptée à la culture locale. Le travail d'IFAW en faveur des chiens et des chats se décline comme suit :

- Fournir des soins vétérinaires aux chiens et aux chats dans les quartiers défavorisés
- Trouver des solutions humaines pour accompagner les communautés qui rencontrent un problème de population de chiens et de chats
- Mettre un terme à la cruauté et aux mauvais traitements des chiens et des chats dans le monde
- Trouver des solutions durables pour donner une vie meilleure aux chiens et aux chats

Cette année, les contributions de nos généreux donateurs nous ont aidé à fournir des aliments et des soins médicaux à 48 257 chiens et chats à Bali, en Chine, à Cozumel et Playa del

Carmen au Mexique, à Johannesburg et Cape Town en Afrique du Sud, au Royaume-Uni, au Canada, en Allemagne, en France et dans le pays Navajo dans le sud-ouest des États-Unis.

IFAW-France

- IFAW-France a lancé CAIR, un centre d'accueil et d'information à Reims qui doit fournir des soins aux animaux de compagnie de personnes sans-abris. Le projet CAIR donnera aux personnes sans-abris un refuge pour leurs animaux avec de la nourriture, des consultations vétérinaires et d'autres services. Un des objectifs du centre est de rééduquer tant l'animal de compagnie que son propriétaire en donnant à l'animal un abri provisoire tandis que son propriétaire passe un entretien d'embauche, est chez le médecin ou est engagé d'une autre manière et n'est pas en mesure d'emmener son animal.

Les autres réalisations et activités de notre programme sur les animaux de compagnie durant l'exercice de l'année fiscale 2013 :

- Pendant la crise financière qui a frappé Chypre au mois de mars, IFAW a mis en place une subvention d'urgence pour ce pays, qui a permis aux responsables de refuges animaliers d'acheter et de distribuer de la nourriture à six refuges, sauvant ainsi la vie de plus de 1 500 chiens et chats, et d'assurer une réserve de nourriture de plusieurs mois.
- IFAW a engagé un partenariat avec le PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) pour s'attaquer à la population de chiens errants en Bosnie. Ce partenariat permet de regrouper les représentants de différentes communautés et de leur apporter une assistance en matière de développement et d'implémentation de solutions viables de longue durée pour gérer leurs populations de chiens humainement.
- IFAW a soutenu la Clinique vétérinaire Mdzananda de Khayelitsha, un quartier pauvre près de la ville du Cap en Afrique du Sud. La clinique assure gratuitement les premiers soins vétérinaires, tels que la stérilisation, le bain, la vermifugation et la vaccination, ainsi que le traitement et le soin d'animaux malades et blessés, principalement des chiens et des chats. La clinique a soigné plus de 8 600 animaux durant l'exercice 2013.
- Le programme d'IFAW, Community Led Animal Welfare, CLAW (ou Projet communautaire pour le bien-être des animaux) est le seul dispensateur de soins vétérinaires dans les quartiers pauvres qu'il dessert, de Johannesburg en Afrique du Sud. Les services vétérinaires itinérants de CLAW apportent des soins essentiels aux animaux qui sans cela n'en bénéficieraient d'aucuns et la clinique vétérinaire de Soweto également mise en place par ce programme, qui propose des soins complets, constitue pour la communauté une ressource permanente. Durant l'année passée, le programme CLAW a assisté 21 554 animaux.
- Paws for Kids propose des services aux animaux de compagnie dont les familles fuient la violence domestique. Des familles d'accueil présentes dans de nombreux comtés du nord-ouest de l'Angleterre ont la possibilité d'offrir des abris temporaires aux animaux victimes de violence domestique, et de leur proposer de la nourriture, de la compagnie et des soins vétérinaires jusqu'à ce qu'ils rejoignent leur propriétaire. Ce service permet aux animaux domestiques de ne pas être abandonnés ou de ne pas risquer encore d'autres violences et abandons, lorsque femmes et enfants quittent leur domicile pour un refuge sûr. Cette année, plus de 38 animaux ont été placés dans des familles d'accueil.

Sauvetage des animaux

IFAW sauve et protège les animaux en situation de détresse partout dans le monde, là où sévissent des catastrophes naturelles, telles que des ouragans ou des inondations, mais aussi les catastrophes provoquées par l'homme, comme les conflits armés, les conflits hommes-espèces sauvages et le braconnage. L'Equipe de sauvetage des animaux d'IFAW contribue à sauver et à réhabiliter les animaux en détresse et, toutes les fois où cela est possible, à réintroduire l'animal dans son habitat naturel. IFAW s'attaque aussi aux causes profondes des déplacements de la faune sauvage, telles que la perte d'habitat, le commerce illégal d'espèces sauvages ou les conflits hommes-animaux sauvages ; il travaille à la préservation des espèces sauvages et encourage la biodiversité.

Les réalisations du programme de sauvegarde des animaux durant l'exercice fiscal 2013 :

- Le Centre de sauvegarde des animaux sauvages d'IFAW basé en Inde a fêté ses 10 ans ainsi que les 1 600 animaux sauvés cette année. Vingt-quatre animaux au total sont actuellement en rééducation dans nos locaux, parmi eux, des éléphants, des rhinocéros, des grands singes, de grands félins et une cigogne. Deux des cinq rhinocéros sauvés et réhabilités dans le centre ont été relâchés dans le Parc national de Manas et ont donné naissance à des petits durant l'exercice fiscal 2013 - une première en Inde.
- Les inondations dues à la mousson dans l'état d'Assam au nord-est de l'Inde ont tué des centaines d'animaux durant l'exercice 2013. Près de 100 animaux ont été sauvés et relâchés par les vétérinaires d'IFAW-WTI durant la première série d'inondations qui s'est produite en juin-juillet. Pendant la seconde vague d'inondations en septembre, 26 autres animaux ont été sauvés. Parmi eux, 14 ont été relâchés avec succès dans la nature et un éléphanteau, un petit rhinocéros et deux petits buffles sauvages ont bénéficié de réhabilitation à long terme dans le Centre de sauvegarde des animaux sauvages.
- Le Sanctuaire des chimpanzés de l'île de Ngamba en Ouganda abrite actuellement 48 chimpanzés orphelins sur une île refuge de 40 hectares. Cette île sanctuaire offre aux chimpanzés orphelins un espace sécurisé qui leur permet de vivre dans un site naturel de forêt tropicale. IFAW finance le personnel, la nourriture pour les chimpanzés, les soins vétérinaires et l'entretien des locaux.
- Les trois grizzlis mâles appelés Blair, Terry et Tika ont été relâchés dans la nature en Colombie britannique au Canada. Ces ours ont passé près de sept mois en réhabilitation et ils ont été munis de colliers satellite pour que l'on puisse suivre leurs mouvements.
- Lorsque des inondations exceptionnelles ont frappé l'Europe centrale, IFAW a mobilisé ses équipes locales et internationales pour prêter main-forte aux sauveteurs et participer aux distributions de nourriture aux animaux de compagnie et de ferme en Allemagne.
- Après qu'une tornade meurtrière a frappé la ville de Moore, dans l'Oklahoma le 20 mai, IFAW a envoyé d'urgence une équipe pour contribuer aux soins des animaux de compagnie et des animaux sauvages affectés par la catastrophe. Les équipes de sauvetages ont travaillé avec les animaux de compagnie qui avaient été déplacés et éloignés de leur famille jusqu'à ce qu'ils les rejoignent. IFAW a aussi apporté son soutien à la WildCare Foundation (Fondation pour la protection de la faune sauvage)

située à 28 km au sud du couloir de la tornade, qui avait accueilli 60 animaux sauvages supplémentaires, notamment des faons, des bébés mouffettes, des lynx, et beaucoup d'autres.

- IFAW et ses partenaires locaux ont relâché une tigresse de Sibérie appelée Cinderella (cette espèce ne compte plus que 350 individus en incluant celle-ci). Elle est devenue orpheline pendant l'hiver 2012 et IFAW a apporté des fonds pour la nourrir, l'abriter et pour surveiller sa réhabilitation et son relâchement pleinement réussi dans la nature.
- Lors d'une crise économique à Chypre, IFAW a dépêché une équipe d'action d'urgence et envoyé des fonds, afin de distribuer 332 sacs de nourriture à six abris, sauvant ainsi la vie de 1 500 chiens et chats.
- IFAW a aidé au transport de 34 grands félins entre deux localités de l'Arkansas, aux Etats-Unis : depuis Mountainburg, où un refuge avait fait faillite, jusqu'à Eureka Springs, où les animaux ont été accueillis au Refuge pour la faune sauvage de Turpentine Creek (Turpentine Creek Wildlife Rescue, TCWR). IFAW a également fourni une subvention d'urgence au refuge TCWR pour lui permettre d'achever la construction de nouveaux enclos à félins.
- Lorsque le typhon Bopha, un super-typhon de catégorie 5, a frappé les Philippines, IFAW et la Société philippine pour le bien-être animal (Philippines Animal Welfare Society) ont assuré le sauvetage d'animaux de compagnie et de bétail dans des zones fortement touchées. IFAW a distribué 6,5 tonnes de nourriture pour chiens et 2 tonnes de nourriture pour porcs, de quoi nourrir 2 175 chiens et 725 porcs pendant deux semaines.
- IFAW est intervenu aux Etats-Unis, dans les Etats du New Jersey, de New York, de Virginie Occidentale et à Washington D.C., après le passage de l'ouragan Sandy. En procurant des équipes d'experts et des aides financières d'urgence, l'organisation a permis de nourrir des animaux, de réparer des abris endommagés, de prodiguer des soins aux animaux échoués et de remplacer les fournitures médicales détruites. IFAW est venue en aide à plus de 2 800 animaux après le passage de l'ouragan.

Programme pédagogique d'action pour les animaux

En octobre, la Semaine d'Action pour les Animaux (AAW) a été lancée et IFAW a célébré le 20^e anniversaire du Programme d'éducation et d'action pour les animaux (AAE), qui touche chaque année 5 millions de jeunes, leurs parents et leurs éducateurs. La Semaine d'Action pour les animaux a été lancée en partenariat avec l'acteur et écologiste Leonardo DiCaprio. Au cours de l'année fiscale 2013, le programme d'Education et d'action pour les animaux a été présenté à plus de 5 millions de participants, dans au moins 19 pays : Australie, Belgique/Union européenne, Bhoutan/Népal, Canada, Chine, France, Allemagne, Kenya, Inde, Indonésie, Italie, Irlande, Moyen-Orient/EAU, Pays-Bas, Russie, Afrique du Sud, Espagne, Royaume-Uni et Etats-Unis.

IFAW-France

Les animateurs de l'AAE font de la promotion tout au long de l'année, au moyen d'activités diverses, et ont resserré leur collaboration avec le projet Mon voisin éléphant (My Elephant Neighbor, MEN), en Afrique francophone. Environ 20 000 packs ont été envoyés à des professeurs, touchant environ 400 000 élèves, âgés de 8 à 14 ans. L'opération a été lancée en partenariat avec la journaliste, cinéaste et écologiste Olivia Mokiejewski.

2. Faits caractéristiques de l'exercice et perspectives

Les revenus provenant de la collecte de fonds en 2012 / 2013 se sont élevés à un montant total de 5,1 millions d'euros, ce qui représente une somme en progression de près de 21% par rapport aux revenus de 2011 / 2012 (4,2 millions d'euros).

L'exercice comptable 2012 / 2013 d'une durée de 12 mois s'est ainsi caractérisé par une progression des produits d'exploitation de 24,14 % par rapport à l'exercice clos le 30 juin 2012 de même durée.

Parallèlement, les charges d'exploitation ont augmenté de 4,37 %.

Compte tenu de ces variations, le résultat d'exploitation ressort excédentaire à près de 690 K€.

Après prise en compte du résultat financier excédentaire de 3,5 K€ et d'un résultat exceptionnel nul, l'excédent global de l'association est de 693 K€.

3. Règles et méthodes comptables

3.1. Cadre légal et réglementaire de référence

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, aux nouveaux règlements du Comité de la Réglementation Comptable 99.01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et 99.03 relatif à la réécriture du plan comptable général.

3.2. Cadre réglementaire applicable au secteur

Il n'existe pas de spécificité relative au secteur d'activité de l'Association.

3.3. Durée et période de l'exercice comptable

L'exercice comptable a une durée de 12 mois courant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013.

Il est rappelé que l'exercice précédent clos le 30 juin 2012 avait la même durée.

3.4. Modes et méthodes d'évaluations appliquées aux divers postes du bilan et du compte de résultat

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- *continuité d'exploitation ;*
- *permanence des méthodes comptables ;*
- *indépendance des exercices.*

3.5. Informations complémentaires lorsqu'une prescription comptable ne suffit pas à donner une image fidèle.

Aucune information complémentaire n'est à donner.

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés, suffisent à donner une image fidèle :

- du patrimoine ;
- de la situation financière ;
- des résultats de l'association.

3.6. Mention de la dérogation à l'application d'une prescription comptable (si celle-ci se révèle impropre à donner une image fidèle).

Il n'y a pas eu de dérogation.

3.7. Description et justification des modifications intervenues d'un exercice à l'autre (présentation ou évaluation).

Il n'y a pas eu de modification intervenue au cours de l'exercice par rapport à l'exercice précédent.

3.8. Indication des postes du bilan concernés également par un élément d'actif ou de passif imputé à un autre poste.

Cette rubrique concerne essentiellement les comptes de régularisation Passif, Actif, ainsi que les comptes de provisions éventuellement constatées dont un détail suit.

3.9. Circonstances qui empêchent de comparer d'un exercice à l'autre, certains postes du bilan et du compte de résultat, et, le cas échéant, moyen d'en assurer la comparaison.

Rien n'empêche de comparer, d'un exercice à l'autre, les postes du bilan et du compte de résultat.

3.10. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Actif

3.10.1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, prix d'achat majoré des frais accessoires d'achat, ou le cas échéant à leur coût de production.

Les immobilisations corporelles peuvent être décomposées par composants significatifs.

La décomposition des immobilisations n'a pas entraîné la création de composants distincts des rubriques de comptes déjà existantes.

Aucun frais financier spécifique à l'acquisition ou à la production d'immobilisations n'a été immobilisé.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire d'amortissement, les durées d'utilisation et les taux les plus usuels sont les suivants :

- | | |
|-------------------------------------|-------------------------------|
| - Matériels informatiques | 1 à 5 ans soit 100% à 20% ; |
| - Agencements et mobilier de bureau | 3 à 5 ans soit 33.33% à 20% ; |

3.10.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Aucune dépréciation n'est à constater.

3.10.3. Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale, une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsqu'un risque de non recouvrement existe à la clôture de l'exercice.

3.10.4. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ont été comptabilisées selon les règles du Plan Comptable Révisé et ne concernent que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'association.

3.10.5. Produits à recevoir

Les produits à recevoir ont été rattachés aux postes de créances, en conformité avec les règles du Plan Comptable Révisé.

3.11. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Passif

3.11.1. Fonds associatifs

Les fonds associatifs se composent des excédents ou des déficits réalisés les années précédentes cumulés et affectés au poste « Report à nouveau ». Ces ressources se composent de dons collectés auprès du public non affectés et non utilisés au début de l'exercice.

3.11.2. Dettes

Les dettes sont évaluées pour leur valeur nominale.

3.11.3. Charges à payer

Les charges à payer ont été rattachées aux postes de dettes, en conformité avec les règles du Plan Comptable Révisé.

3.11.4. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avances ont été comptabilisés selon les règles du Plan Comptable Révisé et ne concernent que des produits ordinaires liés à l'exploitation normale de l'association.

3.12. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du Compte de résultat

3.12.1. Produits provenant des affiliés

Les produits provenant d'autres affiliés s'élèvent à 148 190 € intégralement affectés aux actions menées au cours de l'exercice contre un montant nul de l'exercice précédent.

3.12.2. Dons manuels

Les dons manuels sont enregistrés dans le compte de résultat quelle que soit leur destination finale, financement de dépenses à caractère de charges ou à caractère d'investissement.

Les dons manuels représentent une ressource principale et non accessoire, ils sont par conséquent comptabilisés en produits d'exploitation.

Le principe de rattachement des produits à l'exercice s'applique de la manière suivante :

- les dons par chèques, cartes bleues ou virements, reçus antérieurement à la clôture sont comptabilisés sur l'exercice, même si l'encaissement n'intervient que postérieurement à la date de clôture ;
- les dons par espèces ou mandats cash sont comptabilisés sur l'exercice dès lors qu'ils sont reçus avant la date de clôture de l'exercice.

Les dons manuels sont inscrits séparément au compte de résultat selon leur nature, on distingue les dons non affectés et les dons affectés :

- Les *dons non affectés* à des projets définis sont réalisés par les donateurs, sous réserve que cette utilisation se fasse dans le cadre de l'objet de l'association ;
- Les *dons affectés* par les donateurs à des projets définis figurent séparément dans le compte de résultat ainsi que les dépenses correspondantes.

3.12.3. Legs et donations inscrits au compte de résultat

Aucun legs ni aucune donation ne sont inscrits au compte de résultat au 30 juin 2013. A cette date, le statut de l'association IFAW – France ne lui permet pas d'inscrire en compte de résultat de legs ou de donations.

3.12.4. Opérations en devises étrangères et différences de change

Les sommes figurant dans les comptes en devises étrangères sont converties au taux de change du jour de la clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change réalisés ou latents ont un impact sur le résultat financier, ils sont enregistrés en charges ou produits selon leur nature. Le résultat financier tient également compte de charges liées à des opérations d'achat / ventes de devises.

3.12.5. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments significatifs qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui représentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant. Aucun produit ni aucune charge à caractère exceptionnel n'a été constaté au cours de l'exercice.

3.12.6. Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires

Il n'est pas fourni d'estimation chiffrée du bénévolat du fait d'absence de bénévolat sur l'exercice ou de l'impossibilité de le valoriser.

Les contributions volontaires constatées sur l'exercice dans l'état « Evaluation des contributions volontaires » faisant partie intégrante des comptes annuels sont non significatives pour l'exercice au même titre que pour l'exercice précédent.

4. Informations complémentaires à certains postes du bilan

4.1. Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé

Les mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé sont résumés dans les tableaux suivants.

4.1.1. Tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements

4.1.1.1. Tableau de variation des immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Terrains	- €	- €	- €	- €
Constructions	- €	- €	- €	- €
Installations techniques, matériel et outil.	- €	- €	- €	- €
Autres immobilisations corporelles	61 191 €	- €	39 267 €	21 924 €
Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
TOTAL	61 191 €	- €	39 267 €	21 924 €

Les autres immobilisations corporelles se composent exclusivement de matériel et mobilier de bureau.

4.1.1.2. Tableau de variation des amortissements des immobilisations corporelles

Amortissements des immobilisations corporelles	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Amortissements des terrains	- €	- €	- €	- €
Amortissements des constructions	- €	- €	- €	- €
Amortissements install.tech., matériel & outil.	- €	- €	- €	- €
Autres immobilisations corporelles	57 100,14 €	1 002 €	39 267 €	18 835 €
Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
TOTAL	57 100 €	1 002 €	39 267 €	18 835 €

4.1.2. Tableau de variation des immobilisations financières

Immobilisations financières	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Participations mises en équivalence	- €	- €	- €	- €
Autres participations	- €	- €	- €	- €
Créances rattachées à des participations	- €	- €	- €	- €
Autres titres immobilisés	- €	- €	- €	- €
Prêts	- €	- €	- €	- €
Autres immobilisations financières	8 711 €	396 €	- €	9 107 €
Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
TOTAL	8 711 €	396 €	- €	9 107 €

Aucun amortissement ni aucune provision n'est constaté sur les immobilisations financières à la clôture de l'exercice.

4.2. Echéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Les créances et les dettes sont toutes à moins d'un an à la clôture de l'exercice.

4.3. Comptes de régularisation actif

Les autres créances sont composées à la clôture pour 2 149,43 € de créances envers d'autres associations auxquelles IFAW – France est affiliée contre 1 118,82 € à la clôture précédente.

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 66 581,85 € à la clôture de l'exercice contre 11 382,67 € à la clôture de l'exercice précédent.

Le poste comprend notamment pour 54 K€ des charges destinées à la construction de l'habitat des éléphants en Afrique en cours à la clôture de l'exercice.

4.4. Fonds associatifs

Tableau de variation fonds propres

Situation nette	Solde au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	- €	- €	- €	- €
Ecart de réévaluation	- €	- €	- €	- €
Réserves statutaires ou contractuelles	- €	- €	- €	- €
Réserves réglementées	- €	- €	- €	- €
Autres réserves (dons non affectés)	- €	- €	- €	- €
Report à nouveau	1 178 784 €	- €	189 533 €	989 251 €
Déficit N-1	- 189 533 €	- €	189 533 €	- €
Excédent N	- €	693 391 €	- €	693 391 €
TOTAL	989 251 €	693 391 €	- €	1 682 641 €

4.5. Provisions et fonds dédiés

	Solde au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges	25 642 €	- €	25 642 €	- €
Fonds dédiés	- €	- €	- €	- €
TOTAL	25 642 €	- €	25 642 €	- €

4.6. Comptes de régularisation passif

Eléments	Exercice	Exercice précédent
Charges à payer incluses dans les postes :		
Emprunts	- €	- €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	83 228 €	161 807 €
Dettes fiscales et sociales	91 598 €	76 778 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	- €	- €
Autres dettes	139 218 €	520 712 €
TOTAL 1	314 044 €	759 297 €
Produits constatés d'avance	46 049 €	46 049 €
TOTAL 2	46 049 €	46 049 €
TOTAL	360 093 €	805 346 €

Les autres dettes sont composées à la clôture pour 116 413,29 € de dettes envers d'autres associations auxquelles IFAW – France est affiliée contre 497 736,50 € à la clôture précédente.

Les produits constatés d'avance d'un montant de 46 048,71 € se composent exclusivement de dons successoraux (2 au total) perçus au cours de l'exercice comptable 2006 / 2007 pour 8 848,71 € et au cours de l'exercice comptable 2010 / 2011 pour 37 200 €. Ces sommes déjà encaissées par l'association sont maintenues en produits constatés d'avance, IFAW – France n'ayant pas la capacité juridique de les comptabiliser en produits.

5. Informations complémentaires relatives au compte de résultat

5.1. Détail et variation des produits d'exploitation

	Exercice	Exercice précédent	Variation	Variation N/N-1
Subventions d'affiliés non affectées	- €	- €	- €	N/A
Subventions d'affiliés affectées	148 190 €	- €	148 190 €	N/A
Dons manuels non affectés	5 115 986 €	4 196 775 €	919 212 €	21,90%
Dons manuels affectés	1 852 €	45 339 €	- 43 487 €	-95,92%
SOUS TOTAL PRODUITS EXPLOITATION	5 266 029 €	4 242 114 €	1 023 915 €	24,14%
Contributions volontaires	- €	- €	- €	N/A
SOUS TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	- €	- €	- €	N/A
TOTAL	5 266 029 €	4 242 114 €	1 023 915 €	24,14%

5.2. Détail du résultat financier

	Exercice	Exercice précédent	Variation	Variation N/N-1
Reprise provision pour risque de change	25 642 €	- €	25 642 €	N/A
Autres produits financiers	754 €	- €	754 €	N/A
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	26 396 €	- €	26 396 €	N/A
Frais financiers	- €	25 642 €	- 25 642 €	-100,00%
Différences négatives de change	22 881 €	21 532 €	1 349 €	6,27%
TOTAL CHARGES FINANCIERES	22 881 €	47 174 €	- 24 293 €	-51,50%
RESULTAT FINANCIER	3 515 €	- 47 174 €	50 689 €	107,45%

6. Autres renseignements

6.1. Ventilation de l'effectif salarié de l'association par catégorie à la clôture

Catégorie	Exercice	Exercice précédent
Cadres	2	2
Non cadres	7	4
TOTAL EFFECTIF SALARIE	9	6

6.2. Situation fiscale

L'association n'a pas de but lucratif, elle n'est pas assujettie aux impôts commerciaux (Impôt sur les Bénéfices, Taxe sur la Valeur Ajoutée et Contribution Economique Territoriale) pour ses activités, non commerciales. L'association demeure assujettie à la taxe sur les salaires.

6.3. Opérations entre affiliés

6.3.1. Redevances

L'affilié nord américain (International Fund for Animal Welfare : Etats-Unis) fournit une assistance et des services en matière de programmes, levées de fonds, comptabilité, informatique et gestion à IFAW – France facturés sous forme de redevances. Ces services sont fournis et comptabilisés au coût historique (assimilable à la valeur de marché). Ledit coût est calculé en fonction des produits et charges mondiaux d'IFAW revenant à l'association IFAW – France, après prise en compte des subventions consenties aux affiliés et/ou perçues des affiliés. Les redevances se sont élevées à 1 240 835,74 € pour l'exercice clos le 30 Juin 2013 contre 1 113 125,36 € pour l'exercice clos le 30 Juin 2012.

6.3.2. Convention de mise à disposition de moyens à titre gratuit

L'association IFAW – France est la fondatrice du fonds de dotation FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX. Le fonds de dotation collecte des libéralités (donations et legs) afin de financer des projets de l'association IFAW. Le Fonds de dotation ne disposant pas, à ce jour, d'un personnel salarié et de locaux propres, IFAW – France met à disposition un ensemble de moyens à titre gracieux dont le coût estimé s'est élevé au cours de l'exercice à environ 36 K€.

6.3.3. Créances et dettes

A la clôture de l'exercice et de l'exercice précédent, l'association avait les créances suivantes sur les autres associations auxquelles elle est affiliée :

	Exercice €	Exercice précédent €
Fonds de dotation Fonds International pour La Protection des Animaux	860	860
International Marine Mammal Association, Inc. (Canada)	6	259
IFAW Internationaler Tierschutz-Fonds GmbH (Allemagne)	1 284	-
Stichting IFAW-Internationaal Dierenfonds (Pays-Bas)	-	-
	<u>2 149</u>	<u>1 119</u>

A la clôture de l'exercice et de l'exercice précédent, l'association avait les dettes suivantes sur les autres associations auxquelles elle est affiliée :

	Exercice €	Exercice précédent €
International Fund for Animal Welfare, Inc. (USA)	16 041	166 339
IFAW Internationaler Tierschutz-Fonds GmbH (Allemagne)	-	87 147
International Fund for Animal Welfare NPC (Afrique du Sud)	50	40 075
Stichting IFAW-International Dierenfonds (Pays-Bas)	77	34 014
Affilié ICT	100 246	170 162
	<u>116 413</u>	<u>497 737</u>

6.3.4. Subventions / contributions versées

Au cours des exercices comptables 2012/2013 et 2011/2012, l'association a versé des contributions aux autres associations auxquelles elle est affiliée pour les montants suivants :

	Exercice €	Exercice précédent €
Subventions accordées aux affiliées	272	37 884
	<u>272</u>	<u>37 884</u>

Les autres contributions versées par IFAW – France sur l'exercice correspondent à des subventions accordées à des tiers, cliniques vétérinaires et autres organismes dans le cadre d'actions diverses. Les subventions versées se sont élevées à un total de 72 514,40 € pour l'exercice clos le 30 Juin 2013 contre 70 377,74 € pour l'exercice clos le 30 Juin 2012.

7. Engagements financiers hors bilan

7.1. Engagements donnés et engagements reçus

Conformément au paragraphe 3.4 de l'Accord passé à partir du 1^{er} Juillet 2009, entre le Fonds international pour la protection des animaux, Inc ("IFAW Etats-Unis") et "IFAW-France", des contrats d'achat / vente de devises étrangères ont été exécutés dans l'intérêt de la gestion de la « volatilité des paiements » entre les deux parties susmentionnées comme suit:

Le 11 juin 2012, IFAW Etats-Unis a conclu un contrat avec la Bank of America («BoA») selon lequel IFAW Etats-Unis s'engage à livrer à BoA 1 054 041,09 € en échange de 1 320 000 \$ sur une période de douze mois commençant en Juillet 2012. En même temps que le contrat entre IFAW États-Unis et BoA, IFAW États-Unis par les présentes a conclu un accord avec IFAW-France laquelle IFAW-France s'engage à fournir 1 054 041,09 € à IFAW Etats-Unis en échange de biens et services (comme stipulé dans l'Accord) évalué à environ 1 320 000 \$ au cours de la une période de douze mois commençant en Juillet 2012.

Conformément au paragraphe 3.4 de l'Accord passé à partir du 1^{er} Juillet 2009, entre le Fonds international pour la protection des animaux ("IFAW UK") et "IFAW-France", des contrats d'achat / vente de devises étrangères ont été exécutés dans l'intérêt de la gestion de la « volatilité des paiements » entre les deux parties susmentionnées comme suit:

Le 11 juin 2012, IFAW UK a conclu un contrat avec HSBC selon lequel IFAW UK s'engage à livrer à HSBC 1 365 426,73 € en échange de 1 094 969,31 £ sur une période de douze mois commençant en Juillet 2012. En même temps que le contrat entre IFAW UK et HSBC, IFAW UK a conclu un accord avec IFAW-France laquelle IFAW-France s'engage à fournir 1 365 426,73 € à IFAW UK en échange de biens et services (comme stipulé dans l'Accord) évalué à environ 1 094 969,31 £ au cours de la une période de douze mois commençant en Juillet 2012.

Autres engagements donnés	Exercice	Exercice précédent
Effets escomptés non échus	- €	- €
Garanties, avals et cautions	- €	- €
Suretés réelles	- €	- €
Intérêts sur emprunts en cours	- €	- €
Redevances de crédit bail	- €	- €
Engagements en matière de pensions et retraites	- €	- €
Droit Individuel à la Formation (D.I.F.) (*)	- €	- €
Autres engagements significatifs	- €	- €
TOTAL	- €	- €

Néant

(*) La loi n°2004-39 1 du 4 mai 2004, relative à la formation professionnelle et au dialogue social, ouvre, pour les salariés en CDI, un droit individuel à la formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans, plafonné à 120 heures. Le nombre d'heures cumulé de formation correspondant aux droits acquis au titre du DIF à la clôture est de 540 heures.

Engagements reçus	Exercice	Exercice précédent
Legs et donations autorisés et acceptés (**)	- €	- €
Garanties, avals et cautions	- €	- €
Suretés réelles	- €	- €
Autres engagements significatifs	- €	- €
TOTAL	- €	- €

Néant

7.2. Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite

Aucune provision pour indemnité de départ à la retraite n'a été provisionnée à la clôture de l'exercice compte tenu du caractère non significatif de cette information.

8. Compte d'Emploi annuel des Ressources « CER » collectées auprès du public

Le compte d'emploi des ressources et ses notes annexes font partie intégrante de l'annexe aux comptes annuels, conformément à l'article 8 de l'ordonnance n°2005-856 du 28 juillet 2005

8.1.1. Tableaux explicatifs de la répartition analytique des charges

Les tableaux ci-après expliquent la ventilation analytique des charges entre les différentes missions sociales et les centres de coûts.

Tableau de ventilation des charges par mission sociale :

(€)	Animaux de compagnie	Elephants	Sauvetage des animaux	Vie sauvage lutte contre la criminalité faunique	Baleines	Education Actions de protection des animaux	Total
Salaires et émoluments	16 583	10 950	529	163 820	-	16 431	208 314
Charges sur salaires	8 230	5 434	263	81 300	-	8 155	103 383
Honoraires	25 175	11 331	7 587	147 080	4 241	13 588	209 003
Dons externes (a)	3 437	421	20	68 006	-	631	72 515
Impressions et publications	253 955	134 810	180 985	218 938	120 107	50 083	958 879
Frais de déplacements	2 628	6 852	992	33 314	8	1 467	45 262
Communications	231 518	130 747	164 281	231 845	106 257	49 763	914 411
Frais et petits équipements	3 761	2 437	118	36 455	-	3 656	46 427
Fournitures de bureau & informatiques	9 521	2 535	1 543	61 776	746	2 999	79 120
Informations publiques	7 259	1 727	1 124	53 122	770	20 652	84 654
Frais bancaires	4	3	-	49	-	4	60
Impôts et taxes	236	156	8	2 335	-	234	2 969
Autres	3 838	1 834	1 868	16 483	1 205	1 227	26 455
Amortissements	155	85	99	306	64	46	755
Dons aux affiliés (b)	-	50	192	-	30	-	272
Soutien et services institutionnels (c)	158 603	86 631	100 661	312 229	65 368	47 314	770 806
Total des dépenses de programmes	724 905	396 002	460 270	1 427 059	298 797	216 252	3 523 285
Total des dépenses de programmes hors (a), (b) et (c)	562 864	308 900	359 397	1 046 824	233 399	168 307	2 679 691

Tableau de ventilation des charges par centre de coûts :

(€)	Services programmes	Levées de fonds	Frais de fonctionnement	Total
Salaires et émoluments	208 314	56 697	11 157	276 168
Charges sur salaires	103 382	28 138	5 537	137 056
Honoraires	209 002	24 069	62 288	295 360
Dons externes	72 514	-	-	72 514
Impressions et publications	958 879	126 752	56 573	1 142 203
Frais de déplacements	45 261	1 464	356	47 081
Communications	914 411	78 178	58 729	1 051 318
Frais et petits équipements	46 427	12 617	2 483	61 527
Fournitures de bureau & informatiques	79 120	8 710	3 609	91 439
Informations publiques	84 655	408	5 746	90 809
Frais bancaires	60	-	52 064	52 124
Impôts et taxes	2 970	27	5	3 002
Autres	26 455	4 460	5 407	36 323
Amortissements	756	206	40	1 002
Dons aux affiliés	272	-	-	272
Soutien et services institutionnels	770 807	187 490	282 538	1 240 836
Total (dont contributions volontaires)	3 523 285	529 216	546 532	4 599 034

8.1.2. Compte d'emploi des ressources

Le CER continue d'être composé de l'intégralité des charges et des produits de l'exercice.

Voir ci-après

8.2. Mise en œuvre des programmes : Répartition par catégories d'actions

8.2.1. Règles et méthodes comptables d'établissement du Compte d'Emploi des Ressources

- Le Compte d'Emploi des Ressources issues de la générosité du public est établi conformément aux dispositions de la loi n° 91-772, du 7 août 1991, du décret n°92-1011 du 17 septembre 1992 et de l'arrêté du 30 juillet 1993.
- L'établissement du compte d'emploi des ressources est réalisé à partir des comptes analytiques dont le montant total en charges et en produits correspond à celui du compte de résultat présenté dans les comptes annuels et des contributions volontaires éventuelles. Les rubriques du Compte d'Emploi des Ressources sont déterminées par reclassement analytique du compte de résultat présenté ci-avant.
- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.
- La valorisation des contributions gratuites a été ajoutée à la fin du Compte d'Emploi des Ressources dans la mesure où leur montant apparaît significatif et estimable.
- Les ressources sont essentiellement constituées de dons manuels non affectés. Ces ressources financent, selon les besoins ponctuels de l'association les différentes missions sociales tant en France qu'à l'étranger ainsi que les emplois liés au fonctionnement de l'association.

8.2.2. Missions sociales

Les missions sociales d'IFAW-France se divisent de la manière suivante :

- *Les deux grandes catégories de missions sociales menées par IFAW – France :*
- *Les frais de recherche de fonds ;*
- *Les frais de fonctionnement ;*
- *L'excédent de l'exercice ;*
- *Les ressources restant à utiliser.*

Les deux grandes catégories de missions sociales menées par IFAW – France sont :

- *ACD - Animaux de Compagnie en Détresse :*
 - o campagnes menées au profit des animaux de compagnie ;
 - o actions menées par les équipes d'intervention d'urgence ;
 - o travaux relatifs aux législations en la matière.
- *PHAS – Préservation de l'Habitat des Animaux Sauvages :*
 - o campagnes de protection des éléphants et lutte contre le commerce d'ivoire ;
 - o programmes anti exploitation commerciale de la faune ;
 - o projets locaux de protection de certaines espèces (tortues de mer ; phoques moines ; marsouins ; tigres...) ;
 - o campagnes contre la chasse aux phoques au Canada ;
 - o campagnes de protection des baleines.

Les frais de recherche de fonds :

Ces frais sont de 2 types :

- Les « frais de collecte » représentent les coûts de marketing auprès de donateurs potentiels. Ces coûts comprennent les coûts de création, production et distribution de supports publicitaires, ainsi que des achats d'espaces dans les médias.
- Les « frais de traitement de dons » correspondent à la gestion administrative des dons reçus.

Les frais de fonctionnement et autres charges :

Cette rubrique regroupe l'ensemble des charges de structure qui ne trouvent pas d'affectation ni dans les missions sociales, ni dans les frais de recherche de fonds.

Le résultat de l'exercice :

Bien que ce ne soit pas une vocation pour l'association de générer des bénéfices sur ses activités, il est important de dégager un excédent chaque année pour préserver les fonds propres en terme réel.

Les ressources restant à utiliser.

Elles correspondent aux ressources affectées et non encore utilisées à la clôture de l'exercice. Au vu de la qualification des dons dans la quasi-totalité non affectés, le montant des ressources non affectées est nul.

8.2.3. Poste des ressources

Les recettes de l'association proviennent essentiellement de la générosité du grand public et de manière moindre de subventions reçues d'affiliés (Fonds de dotation, Pays-Bas, Etats-Unis).

Mode de traitement des legs et donations

L'association n'a pas à la clôture, la capacité juridique de percevoir ce type de produits.

Dons

Tous les dons encaissés ou reçus jusqu'au 30 juin sont comptabilisés en produits de l'exercice.

Subvention d'exploitation

Néant.

Les seuls produits issus de subventions pouvant être reçus proviennent généralement d'affiliés.

Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires

Voir note 3.12.6 ci-avant.

8.3. Règles d'affectation des ressources (Utilisation des fonds)

Les fonds collectés en France sont dépensés pour soutenir la mission sociale d'IFAW, qui consiste à protéger les animaux et leurs habitats de la cruauté, des abus et de l'exploitation commerciale. Les frais de programme de cette mission sont engagés dans le but d'apporter des prestations sociales aussi bien en France que hors de France. En outre, une partie des fonds collectés couvre les frais de collecte ainsi que les frais généraux et administratifs qui sont essentiels au fonctionnement de l'organisation.

FRAIS DE PROGRAMME EN FRANCE

Les programmes d'action sociale en France sont largement centrés sur les initiatives destinées à éduquer, à sensibiliser le public et à défendre les avantages sociaux possibles en réduisant la cruauté et l'exploitation des animaux et de leurs habitats. Les principaux programmes menés en France comprennent :

- **Publipostage et appels par courriel** – des actions éducatives qui informent le public visé sur la cruauté envers les animaux et leur exploitation, la destruction des habitats, les impacts des catastrophes naturelles sur les animaux et leurs habitats.
- **Autres campagnes de sensibilisation du public**, notamment :
 - **Semaine d'action pour les animaux** – action éducative en milieu scolaire organisée chaque année au début du mois d'octobre (pour coïncider avec la Journée mondiale des animaux), visant à informer les écoliers sur l'importance des animaux dans le monde et sur ce qu'ils peuvent faire pour protéger les animaux des générations futures.
 - **Communication et présence médiatique** – diffusion stratégique de visuels forts destinés à faire réfléchir et à inciter le public pour qu'il se soucie des animaux et de leurs habitats, et passe à l'action afin de les protéger.
- **Financements d'organisations françaises aux missions similaires** – périodiquement, IFAW-France accorde des fonds sans condition à des organisations dont les missions sont similaires à la sienne.
- **Personnel et installations de soutien aux programmes** – frais de personnel et de bureau au profit de la mission.
- **Autres frais de programme** – et autres frais divers au profit de la mission.

Coûts directs des programmes & frais de personnel et d'équipements en soutien aux programmes

IFAW-France supporte des coûts directs pour mener à bien sa mission, qui implique notamment la fabrication de brochures éducatives et autres matériels accessoires, le financement d'événements stratégiques de sensibilisation du public et les frais de transport associés aux déplacements sur les sites où se déroulent les programmes.

En outre, la gestion du bureau de IFAW-France, situé à Reims, chargé des programmes susmentionnés, occasionne des coûts opérationnels, tels que les salaires et les avantages sociaux, le loyer, les factures d'eau, de gaz, d'électricité et de télécommunications, les frais d'assurance, les fournitures de bureau, les amortissements, etc.

FRAIS DE PROGRAMME HORS DE FRANCE

Ces programmes assurent un bénéfice indirect en France ou un bénéfice direct hors de France ; ils se concentrent principalement sur les financements accordés à des organisations affiliées et aux frais des services de soutien institutionnel (Institutional Support Services, ISS) payés à IFAW US.

- **Financements accordés à des organisations affiliées à IFAW**
IFAW-France accorde des subventions lorsque l'occasion se présente d'atteindre un objectif stratégique en participant aux activités d'une autre organisation.

- **Services de soutien institutionnel (Institutional Support Services, ISS)**

Les frais d'ISS payés par IFAW-France à IFAW US sont destinés à des fonctions essentielles qui sont centralisées aux États-Unis. Les frais sont affectés à chaque organisation filiale d'IFAW (y compris IFAW US) au prorata des frais mis en commun.

Les fonctions centralisées se répartissent comme suit : programme (politique, stratégie et supervision) ; collecte de fonds (direction créative, contenu et logistique) ; services relatifs aux donateurs (gestion des données et des relations avec les sympathisants) ; site Internet (contenu et administration) ; informatique ; gestion des ressources humaines ; gestion financière ; direction exécutive. Le coût de ces fonctions comprend les salaires et prestations, le matériel, les assurances, l'équipement de bureau et la maintenance, l'amortissement des actifs et certains frais professionnels.

Au cours de l'exercice, IFAW-France a supporté des coûts d'ISS pour un total d'environ 1,241 million d'€ dont 1,113 million d'€ attribuables aux missions sociales contre environ 1,210 million d'€ au cours de l'exercice précédent.

FRAIS DE COLLECTE DE FONDS

Comme toutes les organisations, IFAW-France supporte des coûts liés à ses initiatives de collecte de fonds (charges nécessaires à la poursuite de sa mission). Comme les frais de programme, les frais de collecte de fonds sont supportés aussi bien en France (dans le cadre des opérations situées à Reims) que hors de France (par les frais d'ISS liés aux opérations réalisées aux États-Unis).

FRAIS ADMINISTRATIFS

Les frais ne relevant pas directement des programmes ou de la collecte de fonds sont considérés comme administratifs. La majorité de ces frais est composée de salaires et prestations, d'autres coûts liés à des fonctions de direction générale, de services financiers, de ressources humaines et d'informatique. Comme les frais de programme et de collecte de fonds, les frais administratifs sont supportés tant en France (dans le cadre des opérations menées à Reims) que hors de France (par les frais d'ISS pour les opérations menées aux États-Unis).

REPARTITION FONCTIONNELLE DES DEPENSES

Les coûts des programmes et d'autres activités ont été résumés sur une base fonctionnelle dans l'état des activités. Par conséquent, certains coûts communs ont été affectés aux dépenses liées aux programmes et collectes de fonds ou aux frais généraux et administratifs sur la base du temps travaillé estimé par les employés et les professionnels pour chaque activité, excepté les coûts relatifs à l'information du public qui ont été affectés sur la base du contenu de l'ensemble de l'information publiopostée ou de la publicité affichée.

Durant l'exercice clos le 30 juin 2013, l'Organisation a supporté des coûts communs d'un montant de 2 163 062 € pour des activités et des matériaux éducatifs, ainsi que pour des activités de communication incluant des appels de fonds. Parmi ces coûts, 176 056 € ont été affectés à la collecte de fonds, 115 378 € ont été alloués aux frais généraux et administratifs, et 1 871 628 € à des dépenses liées aux programmes.

Durant l'exercice clos le 30 juin 2012, l'Organisation a supporté des coûts communs d'un montant de 2 196 372 € pour des activités et des matériaux éducatifs, ainsi que pour des activités de communication incluant des appels de fonds. Parmi ces coûts, 219 385 € ont été affectés à la collecte de fonds, 123 088 € ont été alloués aux frais généraux et administratifs, et 1 853 899 € à des dépenses liées aux programmes.